

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rabat, le 27 juillet 2021.

Ayant pris connaissance de la diffusion de vidéos, issues du milieu carcéral, pouvant impacter des éléments de vie privée, la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a pris attache avec la DGAPR (Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion) afin de cerner le contexte des éléments constatés et leur inadéquation avec la loi 09-08 et les usages y afférents.

Suite à cela, et sur proposition de la CNDP, la DGAPR a décidé d'adhérer à un programme DATA-TIKA, à l'instar de plusieurs autres institutions, en vue de renforcer la gestion des données à caractère personnel au sein du milieu carcéral et au sein de l'administration de la DGAPR, et faire que la confiance numérique soit un des atouts de développement de cette grande administration.

Ainsi, le respect de la loi 09-08 ainsi que l'encadrement des usages y afférents seront déployés au sein du milieu carcéral.

La signature de cette convention DATA-TIKA se fera le jeudi 29 juillet 2021.